

**NORMES DE PASSAGE AU NIVEAU SUPÉRIEUR
POUR LES ÉLÈVES EN 1^{RE}, 2^E, 3^E ET 4^E ANNÉE DU SECONDAIRE**

Le Collège Letendre s'est donné des normes pour admettre un élève au niveau supérieur. Dans des situations exceptionnelles, lorsque ces normes ne sont pas respectées, des mesures de rattrapage peuvent être possibles. À noter que la direction du Collège se réserve le droit de ne pas réadmettre un élève pour des raisons autres que les résultats disciplinaires ou de procéder à des analyses de dossier pour certains cas particuliers.

Conditions pour être admis au niveau supérieur	Information complémentaire
<p>A - Réussite dans chaque matière</p> <p>L'élève qui obtient la note de 60% ou plus au résultat global de chaque matière pourra être réadmis au Collège au niveau supérieur.</p>	
<p>B - Échec dans une matière de base</p> <p>L'élève qui est en échec dans <u>une matière de base</u> (français, mathématique ou anglais) devra suivre un cours d'été et réussir l'examen auquel il sera soumis à la fin du cours. Sa réadmission au Collège au niveau supérieur est donc conditionnelle à l'inscription au cours d'été et à la réussite de ce cours.</p> <p>L'élève qui est en échec dans <u>deux matières de base ou plus</u> (français, mathématique et anglais) ne pourra être réadmis au Collège.</p> <p>NB en 4^e secondaire, les élèves sont dans l'obligation de réussir leurs cours d'histoire et de Sciences et Technologie afin de recevoir leur diplôme d'études secondaires (MEES), il est donc exigé de suivre un cours d'été s'il y a un échec dans ces matières et de faire l'examen de reprise du MEES.</p>	<p>Cours d'été disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Français ✓ Mathématique ✓ Anglais • Aucune note chiffrée ne sera émise. Seule la mention Réussite ou Échec apparaîtra
<p>C - Échec dans une matière autre qu'une matière de base</p> <p>L'élève qui est en échec dans <u>une matière autre qu'une matière de base</u> maintient son échec.</p> <p>L'élève qui est en échec dans <u>deux matières autres qu'une matière de base</u> doit se présenter et réussir l'examen de reprise dans l'<u>une</u> des deux matières en échec et ce, à son choix.</p> <p>L'élève qui est en échec dans <u>trois matières autres qu'une matière de base ou plus</u> ne pourra être réadmis au Collège au niveau supérieur.</p>	<p>Précisions</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan d'étude remis à l'élève. ✓ L'élève devra travailler de façon autonome et avec ses propres ressources. ✓ L'examen de reprise à la fin juillet. • Aucune note chiffrée ne sera émise. Seule la mention Réussite ou Échec apparaîtra
<p>D - Échec dans une matière de base ET dans une matière autre que celle de base</p> <p>L'élève qui est en échec dans <u>une matière de base</u> (français, mathématique ou anglais) ET dans <u>une matière autre que celle de base</u> doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre un cours d'été et réussir l'examen qui lui sera administré à la fin du cours (pour la matière de base) ; - Maintient son échec. <p>Sa réadmission au Collège au niveau supérieur est donc conditionnelle à l'inscription au cours d'été et à la réussite de ce cours (pour la matière de base).</p> <p>L'élève qui est en échec dans <u>une matière de base</u> (français, anglais ou mathématique) ET dans <u>deux matières autres que celles de base</u> ne pourra être réadmis au Collège au niveau supérieur.</p>	<p>Se référer à l'<i>Information complémentaire</i> décrite aux blocs B et C.</p>